



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS**

CR de la réunion du comité de suivi EGESFA organisée par le ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques

Sur la partie BNSSA :

Point assuré pour le Lieutenant REMY Chef du bureau du pilotage des acteurs du secours de la DGSCGC.

Le Lieutenant Remy a indiqué à l'assemblée que les travaux étaient en pause depuis l'été 2023 dans l'attente de la promulgation d'un arrêté visant à créer un cadre à la nouvelle filière aquatique. Cette compétence sera certainement insérée dans le giron du Chef du bureau des acteurs du secours de la DGSCGC. Le terme de SSA sera peut-être retenu...

Néanmoins, il est revenu sur les points suivants :

1/ Le Futur BNSSA ou SSA Eau Intérieure ou Littoral nécessite la création d'une unité d'enseignement.

Les fédérations ou organismes de formation devront créer leurs propres référentiels.

2/ Le futur arrêté prévoit des contrôles de la préfecture sur les organismes de formation

3/ Les Prérequis seront gonflés avec l'arrivée des unités de valeurs suivantes :

3.1 : Le PSE 2 sera rajouté

3.2 : Un prérequis Natation sera créé à l'identique des pisteurs secouristes, le contour n'est pas encore défini.

4/ Création d'un module de surveillance en autonomie dans les baignades d'accès payant avec notamment l'hygiène et la sécurité.

Une priorité sera portée afin de faire avancer de façon significative les travaux du groupe sur le 1er semestre 2024 pour une parution post J.O 2024.

Sur le Maître-Nageur Sauveteur :

Des propositions d'évolutions ou de reconversion seront proposées aux professionnels par le CNFPT.

Le retour de l'enquête sur le métier de MNS montre bien le besoin urgent d'une revalorisation financière de l'ensemble de la profession.